

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation** : 30 octobre 2025

**ORDRE DU JOUR**

- DELIBERATION 57/2025 :** FIXATION DU TARIF HORAIRES DE LA MAIN D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX EN RÉGIE
- DELIBERATION 58/2025 :** TRAVAUX EN RÉGIE
- DELIBERATION 59/2025 :** DÉCISION MODIFICATION N°1
- DELIBERATION 60/2025 :** CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE POLICIERS MUNICIPAUX
- DELIBERATION 61/2025 :** RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PAROISSIALE
- DELIBERATION 62/2025 :** MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS A LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX
- DELIBERATION 63/2025 :** RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE CHARTRES MÉTROPOLE

**Etaient présents :**

M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, M. SARRADIN Pascal, M. RIANT Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

**Etaient représentés, absents ou excusés :**

Mme GUYET Isabelle (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à Mme CARTON Virginie), M. TESTE Jérôme, (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M JAMINAIS Christian (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas.

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du 30 septembre 2025, lequel est approuvé à l'unanimité, sauf une précision demandée par M RIANI qui sera ajoutée au compte-rendu publié : à propos de la sécurisation du muret côté déversoir du canal à l'entrée de l'étang : « M RIANI indique qu'avec la guinguette il sera sans doute nécessaire de revoir l'aménagement de ce petit carrefour. *Et éventuellement étudier le plan de circulation des rues adjacentes du fait du trafic induit par les nouvelles activités proposées au parc.* »

PRÉSENTATION DU PROJET D'ACCUEIL DE LOISIRS DE CHARTRES MÉTROPOLE

En ouverture de la séance, M le Maire donne la parole à Guillaume ADAM qui est l'architecte en charge du projet de construction par Chartres métropole d'un centre de loisirs sur la commune.

Avant la présentation du projet M le Maire précise qu'une réunion spécifique suivra cette présentation, avec les équipes pédagogiques et les services de Chartres métropole, à une date qui reste à définir.

M ADAM présente d'abord son cabinet : l'agence Diagonal installée à Chartres. Il précise qu'il est résident de la commune depuis 16 ans.

Il rappelle que ce projet de centre de loisirs est sous maîtrise d'ouvrage de Chartres métropole. Cela signifie que le programme a été défini par Chartres métropole. L'agence a ensuite été choisie par l'agglomération à l'issue d'un concours d'architecture.

Il projette ensuite un film de présentation du projet puis expose la conception architecturale et l'aménagement des espaces.

Le bâtiment a été implanté en limite parcellaire, côté rue des Acacias afin de libérer un maximum d'espace extérieur mutualisé (cour commune école maternelle/centre de loisirs).

Beaucoup de travail a été réalisé sur cette cour commune, très végétalisée, avec des matériaux perméables.

Tous les espaces extérieurs sont pensés comme des espaces de jeux et cachettes, à partir des contraintes de terrain, notamment la zone inondable. Par exemple la noue paysagère d'infiltration joue le rôle de séparation entre la cour des grands et des petits.

A l'intérieur du bâtiment on a une séparation par tranches d'âge : petite enfance à droite en entrant, les 7-11 ans à gauche, l'espace ados est en retrait avec accès indépendant.

La principale contrainte technique est celle de la surélévation du niveau de plancher imposée du fait que la parcelle est en zone inondable. De ce fait cela induit des emmarchements et un jeu de pentes douces qui sont conçues en espaces ludiques pour les enfants (hamacs, filets, bassins de filtration végétalisés).

Par ailleurs la cour est conçue en matériaux absorbants et le bâtiment doit lui-même assurer la transparence hydraulique : des vides permettant à l'eau de passer.

Au titre de l'énergie, la toiture végétalisée permet de protéger de la chaleur. Le bâtiment sera chauffé par 12 sondes géothermiques (d'une profondeur de 126 m), couplé à une ventilation

double flux et des panneaux rayonnants pour une régulation thermique douce. Une partie de la géothermie est en réserve pour alimenter l'école maternelle dans le futur.

Le bâtiment ne sera pas climatisé au sens strict mais bénéficiera de geocooling qui est un rafraîchissement d'air.

L'accès principal se fait rue des Acacias, avec une entrée végétale pour une insertion douce : parvis d'accueil avec un espace abrité des intempéries. Cet espace est plus sécurisé pour les enfants que la rue Jean Moulin.

Il n'y a pas de parking spécifique au centre de loisirs. Ce n'était pas demandé car le stationnement peut être mutualisé avec le parking existant rue de la vallée.

C'est une entrée piétonne depuis le trottoir rue des acacias. Il y a un jeu de rampe et emmarchement pour l'accès piéton et PMR.

L'emprise est close. C'est le bâtiment lui-même qui clôture l'espace sur la rue. Entre l'école et le centre de loisirs une voie de desserte est fermée par un portail.

Devant le bâtiment il y a 1 place PMR et 1 place possible devant l'accès de service.

Il y a un portail technique pour l'accès aux locaux techniques par la rue Jean Moulin. Cet accès servira aussi pour la réalisation du chantier. La végétation est plus dense rue Jean Moulin pour protéger les enfants des vues directes depuis la rue.

Un préau mutualisé fait aussi partie du projet et fait la liaison entre l'école et le centre

L'effectif maximum pouvant être accueilli en simultané est de 192 enfants.

L'accès à la restauration se fait par la cour maternelle

On retrouve cette volonté de mutualisation des espaces et des moyens.

Vis-à-vis du voisinage, l'architecte précise que le bâtiment est isolé conformément à la réglementation. Il n'y a de toute façon pas de source de bruit particulière sauf éventuellement la cour ados, mais le centre ferme en fin de journée.

La livraison est prévue à l'été 2027.

Sur la question de l'entretien des murs végétalisés, l'architecte précise que ce sont des plantes grimpantes contre un maillage métallique en façade, en appui de la structure bois.

Donc il n'y a pas d'entretien à proprement parler de cette végétation, hormis de la taille. Sur le toit, c'est un procédé de substrat en cassettes qui draine l'eau, donc il n'y a pas d'entretien particulier non plus.

Le budget travaux est de 3.650 M €. Pour le moment le projet est un peu en dessous de cette enveloppe.

M le Maire rappelle que c'est un projet qui a été relancé en septembre 2020 lorsqu'il a exprimé au Président de Chartres métropole le besoin d'un nouvel accueil de loisirs en remplacement de celui à la maison des associations. C'est pour cette raison que le city stade a été déplacé.

Un nouveau centre de loisirs communautaire était certes prévu depuis plus longtemps mais son emplacement n'était pas déterminé et il a fallu se battre pour le voir réaliser sur notre commune.

## **FIXATION DU TARIF HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX EN REGIE**

Comme les années passées, le conseil municipal est invité à transférer en section d'investissement les travaux effectués en régie au cours de l'année. Ces travaux sont en 2025 la réalisation d'un abri sécurisé pour protéger le matériel des espaces verts, suite au cambriolage dans les ateliers municipaux. Pour cela le coût horaire des travaux en régie doit d'abord être défini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de fixer le coût horaire à appliquer pour les travaux en régie à 39€.

## **TRAVAUX EN RÉGIE**

Ensuite le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'état récapitulant les travaux de réalisation de cet abri pour un montant total de 16 588.56 €.

## **DECISION MODIFICATION N°1**

M le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'apporter une décision modificative n°1 au budget, pour prévoir les écritures nécessaires à l'intégration des travaux effectuées en régie en 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la décision modificative n°1 au budget 2025 communal :

- Dépenses d'investissement article 2131 (chapitre 040) : 17 000 €
- Recettes de fonctionnement article 72 (chapitre 042) : 17 000 €

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE POLICIERS MUNICIPAUX**

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'il manque aujourd'hui sur la commune une police municipale en charge de faire respecter notamment les arrêtés municipaux. Par le passé, il y avait un garde champêtre.

Un projet de police municipale intercommunale avait déjà été évoqué avec les communes limitrophes mais ce projet s'est avéré trop onéreux. La ville de Chartres a proposé de mettre à disposition sa police municipale sur des créneaux identifiés. La commune de Saint-Georges-sur-Eure s'est portée volontaire pour cette mise à disposition à titre d'essai pour 2 demi-journées par semaine. L'idée est de créer à moyen terme un poste de policier municipal.

Une convention de mise à disposition est proposée qui :

- fixe les conditions de mise en œuvre du dispositif ;
- fixe les modalités d'engagement des agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements sur le territoire de chaque commune signataire ;
- détermine les dispositions financières inhérente à ce dispositif ;
- détermine les responsabilités de chacune des parties.

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 4 novembre 2025*

La mise à disposition est prévue en journée en semaine mais il sera possible de les faire intervenir en plus en soirée, idem pour le week end.

Les périodes dans la semaine vont tourner. Les agents interviendront, toujours en binôme, à la demande du maire, pour résoudre les problématiques d'incivilités diverses, d'insécurité routière, conflits de voisinage, pour les entrées et sorties d'école etc.

Sur ces temps de mise à disposition c'est l'assurance Responsabilité Civile de la commune qui s'applique, cela a déjà été vu avec l'assureur, et c'est déjà prévu dans l'assurance actuelle de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention de mise à disposition d'agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements et AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

La date de démarrage de cette mise à disposition reste à déterminer.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PAROISSIALE**

M le Maire rappelle qu'une convention d'utilisation du presbytère a été renouvelée avec l'association diocésaine pour la période du 1<sup>e</sup> janvier au 31 décembre 2025. Il propose d'autoriser son renouvellement pour une année pour le fonctionnement du groupement paroissial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le renouvellement de la convention d'occupation du presbytère avec l'association diocésaine à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2026 pour une durée de une année.

### **MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS A LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX**

M le Maire rappelle que les agents communaux ont droit à différents dispositifs de formation professionnelle tout au long de leur carrière. En dehors des formations dispensées à l'initiative de l'employeur ou la préparation aux concours, les agents peuvent solliciter de la collectivité une formation personnelle suivie à leur initiative ou des formations destinées à mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle.

Certains dispositifs peuvent prendre la forme de congés spécifiques.

Il s'agit des congés suivants :

- Congé de formation professionnelle : pour réaliser un projet personnel ou professionnel,
- Congé pour bilan de compétences : pour aider l'agent à élaborer et mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle et, éventuellement, un projet de formation,
- Congé pour validation des acquis de l'expérience : pour faire valider leurs compétences professionnelles afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification,
- Congé de transition professionnelle : pour exercer un nouveau métier dans la fonction publique ou dans le secteur privé,
- Crédit d'heure mobilisable par l'intermédiaire du compte personnel de formation : pour le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle).

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 4 novembre 2025*

Pendant ces différents congés, les agents conservent tout ou partie de leur rémunération. Et il faut généralement les remplacer.

La collectivité est également tenue de prendre en charge les frais pédagogiques de formation, uniquement pour ce qui concerne le congé de transition professionnelle et le compte personnel de formation, mais dans la limite d'un plafond que la collectivité fixe elle-même. Afin de limiter la charge pour la commune pour ces formations qui sont des formations personnelles, M le Maire propose de limiter la prise en charge des frais pédagogiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- LIMITÉ la prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre des dispositifs suivants :
  - congé de transition professionnelle
  - compte personnel de formation
- à 600 € par action de formation et dans la limite d'une dépense de 1200 € par année civile pour l'ensemble de la collectivité.
- DIT que Les frais annexes, notamment frais de transport, occasionnés par les déplacements des agents lors des dispositifs de formation ne sont pas pris en charge par la collectivité.
- DIT que dans le cas où l'agent n'a pas suivi tout ou partie de sa formation, sans motif légitime, il devra rembourser les frais engagés par la collectivité.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE CHARTRES MÉTROPOLE

Chartres métropole a diffusé son rapport d'activités 2024. Le lien pour le consulter a été transmis par mail au conseillers municipaux. Ce rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération.

Le Conseil municipal à l'unanimité PREND ACTE du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Chartres métropole pour l'année 2024.

## INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire rappelle que la nouvelle piste cyclable sera inaugurée par le conseil départemental le 17 novembre à 9h30.

A la demande de plusieurs habitants, il a formulé une demande de modification de l'éclairage public le week end pour qu'il reste allumé en permanence. Mme GOIMBAULT demande si cette modification est valable aussi pour les hameaux. Il a été demandé le maintien de l'éclairage public sur la commune dans son ensemble, sans restriction pour les hameaux.

Mme BERNIER demande pour quelle raison cette modification n'a pas été évoquée en conseil municipal alors que le maintien ou non de l'éclairage public la nuit avait initialement été débattue en conseil. M le Maire en convient, cela aurait pu être évoqué également en conseil municipal.

La mise en service de l'éclairage public dans les Erriaux Il vient d'être demandée.

Mme GOIMBAULT demande pourquoi certains secteurs ne seront pas enfouis à la Taye alors qu'il avait été annoncé en réunion publique l'enfouissement des réseaux secs sur l'intégralité des rues concernées par l'assainissement.

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 4 novembre 2025*

M le Maire répond que Chartres métropole ne pouvait en fait plus financer aucune rue de la Taye. Et il a fallu se battre pour obtenir l'enfouissement sur la rue des pêcheurs. Idem pour les télécom qui ne seront pas enfouis sur le début de la rue des pêcheurs. Sur ce tronçon il ne reste des poteaux que pour les télécom. M le Maire le déplore d'autant qu'il reste peu à faire.

13 décembre : accueil des nouveaux habitants et cérémonie de citoyenneté à l'épilobe.

Le 23 octobre dernier, un bureau d'étude mandaté par la banque des territoires a visité les locaux de France services et les plans des futurs aménagements en mairie pour conseiller la commune dans son projet de regroupement des services municipaux en mairie. Une restitution du diagnostic aura lieu la semaine prochaine.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

### MME MAILLY

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h45. Le CMJ a travaillé sur sa participation.

Le 13 novembre à 10h30, les écoles viennent en mairie pour le moment de citoyenneté en bleu blanc rouge.

24 novembre : réunion du groupe 1 naissance 1 arbre pour décider du futur lieu des plantations.

Le conseil d'école maternelle a eu lieu après le CMJ.

77 rationnaires sur 83 en cantine. 10 enfants prennent le car.

Remerciements de la municipalité pour l'accompagnement des équipes à la rentrée ainsi que les travaux réalisés pendant les vacances.

Les enfants du CMJ demandent des petites poubelles de tri à proximité des écoles. Et ils demandent aussi une table de ping pong aux Eriaux II.

### Mme MAILLY pour Mme GUYET

Repas des aînés :

Remerciements aux secrétaires de la mairie et France SERVICES, aux ateliers municipaux, pour leur implication indispensable à la réussite de l'événement.

163 convives à table et 26 portages.

Présence remarquée des élèves du Clio, pour une belle démonstration de danse.

Présence également du CMJ qui faisait une haie d'honneur pour les ainés.

Merci à Sylvie SERREAU, pour les décos des tables réalisées aux ateliers de l'Epilobe.

Merci au groupe de travail qui a toujours été, au cours de tout le mandat, très investi pour cet événement, dans une ambiance fort sympathique, en apportant de multiples et bonnes idées.

Le budget alloué à ce repas se limite au traiteur et duo musical.

La déco est entièrement réalisée par le groupe sans lequel rien n'aurait été possible. Peu de dépenses ont été engagées pour cette décoration, à part du temps !

Merci aux élus et bénévoles qui ont assuré les 26 portages.

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 4 novembre 2025*

Très bon repas, bonne ambiance, les aînés sont partis contents.

En revanche, elle regrette avoir eu peu de réponses au mail d'invitation envoyés aux 23 élus, quelle que soit la réponse.

Octobre rose :

On attend la remise du chèque samedi à l'épilobe à 11h30.

Rappelle que c'est une idée lancée l'an passé par Sylvie SERREAU et Marie MARIE, infirmière Azalée. Les associations réalisaient déjà des actions de leur côté, les années précédentes.

Cet événement s'est étoffé cette année. En effet, le groupe de travail a beaucoup œuvré et a permis de fédérer des associations, des professionnels de santé, des commerçants, des artisans, le centre de loisirs, des bénévoles, sur une même affiche, et dans un intérêt commun.

Par ailleurs, les vitrines de St Georges ont affiché le ruban rose durant 1 mois.

Merci aux secrétaires de mairie, pour les affiches, la transmission de nombreux échanges par mail et téléphone, les personnels du CTM pour les guirlandes de soutien-gorge et l'installation technique de certaines manifestations...

Nous tenons aussi à remercier toutes ces femmes, généreuses donatrices de soutien-gorge.

On peut se féliciter d'avoir su rassembler et fédérer beaucoup de personnes d'horizons différents, pour cette belle cause commune. Un grand merci, pour conclure, au groupe Rose pour son implication sans faille !

### Laétitia PERRAULT pour Xavier ROBERT

AG du foot le 3 octobre avec Fabrice RIANT. 441 licenciés, 23 équipes, 60 féminines (4 équipes).

Le club est classé 5<sup>e</sup> du département, et 1<sup>e</sup> au nombre d'habitants. Le club a engagé un partenariat avec le club de Senonches pour créer une nouvelle équipe féminine en U13.

A obtenu le label des jeunes espoirs.

Le club a beaucoup de dynamisme et beaucoup de projets, il mène de nombreuses actions de financement. Il vient d'acheter un minibus.

Organise un tournoi départemental senior.

AG du badminton le 7 octobre avec Fabrice RIANT.

Le bilan est positif. Le club est également dynamique avec beaucoup de projets.

Il organise une soirée amicale inter-entreprises. Il organise 1 action par mois pour fédérer l'asso

A organisé le blackminton au profit de octobre rose

Organise en fin de saison un tournoi nocturne

Le président Bruno ZEMOURI a reçu la médaille du bénévole de la ligue du Centre val de Loire

Attention dans les douches du gymnase, seuls 2 fonctionnent. Ce serait essentiellement des problèmes de calcaire.

Trophées de Saint Georges : organisés le 28 novembre à la salle des fêtes

11 dossiers sont revenus

Le groupe s'est réuni pour l'étude des dossiers et l'organisation.

On reçoit le championnat académique UNSS le 4 mars au dojo.

Pour les subventions 2026, les dossiers viennent de partir pour un retour demandé le 5 décembre. Françoise MAILLY précise que la somme globale reste la même que l'année dernière.

M BOURGOGNE

Les enfouissements des réseaux secs ont été mis en pause pendant 15 jours du fait des contraintes de planning de l'entreprise. Néanmoins la commune n'est pas pénalisée parce que les revêtements sont programmés pour le printemps prochain.

Il déplore également l'abandon du projet d'enfouissement des réseaux secs dans les rues adjacentes à la rue des Pêcheurs. La mairie ne maîtrise pas ces décisions. Il ajoute que c'est également une aberration de n'avoir pas réalisé l'ensemble du chantier en une fois alors que la tranchée était ouverte.

Le département a remis en état une partie de l'enrobé de la rue de Beauce, aux endroits les plus dégradés.

Mme GOIMBAULT déplore un certain manque de coordination entre les travaux rue de Beauce et ceux de la rue des pêcheurs. Il était compliqué de circuler pendant ces travaux.

Elle demande quel est le sens de circulation prévu dans la rue des Pêcheurs et si une étude de circulation a été faite. Car avec la mise en sens unique il y aura un report sur d'autres axes. La circulation dans ce secteur est déjà difficile le matin et en fin de journée.

Les riverains ont exprimé leur inquiétude.

M le maire confirme qu'une étude sera faite par le département. Il rappelle que le changement provoque toujours des inquiétudes. Il est normal que les habitants s'interrogent.

L'ouverture de la porte vers la cour du presbytère est en train d'être faite pour l'évacuation des riverains en cas d'inondation du canal.

Une convention doit être faite pour l'utilisation de ce passage, et une boîte à clé installée.

Dans le lotissement Erriaux II, la zone de jeux est pour le moment neutralisée en attente de l'agrément du bureau de contrôle.

Quelques arbres et plantations à remplacer.

La barrière rue des Erriaux va être retirée.

Des poubelles pour les aires de pique-nique sont commandées. Elles seront installées dès qu'elles seront livrées.

Mme CHAUVEAU demande si le jury passé pour la 3<sup>e</sup> fleur cet été a rendu son délibéré. Non nous sommes toujours en attente du retour du jury.

Mme CARTON pour Delphine TOURTAUD

Le vernissage de l'exposition d'Edith Clément « CHEMIN...E...MENT » du 22 novembre au 31 décembre à la médiathèque aura lieu le jeudi 27 novembre à 18h.

Salon Art et Créations : le vernissage a lieu le vendredi 14 novembre à 19h. Les élus ont reçu les invitations.

Nous rendrons hommage à Yvette PARIS qui a exposé de nombreuses années. Son mari et ses enfants ont été invités et nous avons demandé à Rachel de nous prêter une des œuvres de Yvette pour l'exposer.

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 4 novembre 2025*

Les fondateurs de ce salon ont aussi été conviés au vernissage (Bernadette BAUDRY qui expose, Messieurs ADJEROUD et DE COCK).

Les classes de maternelles et primaires seront nombreuses cette année à visiter l'expo le vendredi.

Les seniors seront aussi privilégiés par une visite personnalisée le vendredi avec Sylvie SERREAU.

Un jeu est organisé pour le public.

Une brocante de l'artiste sera organisée par les exposants.

Marché de Noël : les inscriptions ont été un peu plus tardives que d'habitude mais très nombreuses. Le marché est complet.

Le Bushido a proposé de tenir la buvette.

L'APE proposera des gourmandises.

Les voeux de la municipalité auront lieu le mardi 6 janvier 2026 et nous sommes déjà en train de les organiser.

M RIANT donne le 3<sup>e</sup> et dernier devis pour les limiteurs de son pour la salle des fêtes et se tient à disposition avec M SARRADIN pour revenir sur le projet.

Il demande si une réunion s'est tenue pour les travaux rue de Dolmont. M BOURGOGNE indique qu'il ne s'agissait pas d'une réunion mais que le maître d'œuvre et Chartres métropole se sont rendu sur place pour savoir si les travaux étaient compatibles avec le réseau d'eau pluviale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

---

### *Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 4 novembre 2025 :*

<i>N° d'ordre</i>	<i>Délibérations</i>	<i>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</i>
57/2025	FIXATION DU TARIF HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX EN RÉGIE	13/11/2025
58/2025	TRAVAUX EN RÉGIE	13/11/2025
59/2025	DÉCISION MODIFICATION N°1	13/11/2025
60/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE POLICIERS MUNICIPAUX	13/11/2025
61/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PAROISSIALE	13/11/2025
62/2025	MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS A LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX	13/11/2025
63/2025	RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE CHARTRES MÉTROPOLE	13/11/2025

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL le**

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

CARTON Virginie